



COMMUNIQUÉ DE PRESSE LA CNDP PUBLIE SON RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

La CNDP s'engage dans les nouvelles missions qui lui sont confiées pour mieux démocratiser et légitimer les décisions publiques mais aussi pour renforcer la diffusion de la culture du débat public.

Le champ de compétences de la CNDP s'est considérablement élargi en 2017. Désormais, l'organisation de débats publics sur les plans et programmes de niveau national, et l'exigence d'un continuum des processus de concertation, assurent une meilleure association des citoyens aux décisions publiques. La loi n°2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances relatives à l'évaluation environnementale, à l'information et à la participation du public a été publiée au Journal officiel du 3 mars 2018.

Dans ce contexte d'élargissement de ses missions, la CNDP a décidé le, 6 septembre 2017, de l'organisation du **premier débat public sur un programme national.** Il porte sur la révision de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** et se déroule du 19 mars au 30 juin 2018.

Le 4 octobre 2017, la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sur les **Stratégies de façade maritime** et a désigné des garants chargés de veiller à son bon déroulement. Cette concertation constitue aussi une première en France et s'est déroulée à la fois en ligne et dans les territoires concernés.

Par ailleurs, **251 garants de la participation** ont été inscrits sur la <u>première liste nationale</u> publiée par la CNDP le 5 juillet 2017. Le processus de constitution du réseau des garants s'est achevé par deux riches séminaires de formation organisés par la CNDP en octobre et novembre 2017.

En 2017, la CNDP a confié à deux commissions particulières l'animation de débats publics sur le projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) et sur le projet de création d'un bassin portuaire dans le Port de Dunkerque. À cette occasion, les commissions particulières multiplient les **démarches innovantes** afin de permettre la **participation de tous**.

Deux ateliers citoyens ont été organisés dans le cadre de l'accord de partenariat avec la Direction interministérielle pour la transformation publique (DITP). Par ailleurs, la CNDP s'est engagée en tant que partenaire de la première édition des Rencontres nationales de la participation en janvier 2017. En juin 2017 elle a également participé à la 17ème conférence de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) à Montréal où elle a lancé un réseau international, L'Esprit d'Aarhus.

CONSULTER LE RAPPORT ANNUEL EN SAVOIR PLUS SUR LA CNDP : WWW.DEBATPUBLIC.FR

Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques. Ses missions ont été récemment renforcées. Elle peut désormais organiser des débats publics sur les plans et programmes nationaux.

La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des tribunaux administratifs, représentants des associations, du patronat, des syndicats). La diversité de ses membres est une garantie d'indépendance et de neutralité. La CNDP porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à léaitimer les décisions.